

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

- 1. Période de questions
- 2. Période d'information
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 21 novembre 2022

Date: Le lundi 5 décembre 2022, à 18 h 30

Administration générale

- 5. Habitations Maska Projet d'acquisition et de transformation de la propriété sise aux 875-895, avenue Laframboise Demande de soutien financier (CP221128, art. 3)
- 6. La Corporation du Séminaire de St-Hyacinthe d'Yamaska Addenda numéro 1 au bail de location d'une partie de l'aile Pratte du Séminaire de Saint-Hyacinthe Autorisation de signature (CP221128, art. 14)

Communications et participation citoyenne

- 7. Prix Hommage bénévolat-Québec 2023 Appui de candidatures (CP221128, art. 9)
- 8. Transport en commun Tarification 2023 (CP221128, art. 6)
- 9. Acquisition d'équipements de validation de titres de transport pour le service de transport urbain par autobus sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe 2022-147-C Octroi de contrat

Finances

- 10. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
- 11. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains Budget 2023 Adoption
- 12. Fourniture et livraison de cartouches d'impression originales et compatibles (2022-8025-60-01) Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2022-073-F Retrait de la Ville au regroupement d'achats et résiliation du contrat
- 13. Fourniture et livraison de vêtements de travail 2022-118-F Octroi de contrat

Génie

14. Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux pour les années 2023 et 2024 (CHI-20232024) – Achat regroupé – 2022-105-G – Autorisation de dépenses

•



Loisirs

- 15. La Société canadienne de la Croix-Rouge (Croix-Rouge canadienne, Division du Québec) Amendement numéro 1 à l'Entente de services aux sinistrés Autorisation de signature (CP221128, art. 16)
- 16. Le Critérium de Saint-Hyacinthe Édition 2023 Fermetures de rues (CP221128, art. 17)

Ressources humaines

- 17. Ressources humaines Chef de la Division permis et inspection du Service de l'urbanisme et de l'environnement Promotion (CP221128, art. 21)
- 18. Ressources humaines Préposé à la perception à la Division perception, taxation et évaluation du Service des finances Nomination (CP221128, art. 23)
- 19. Ressources humaines Secrétaire au Service des travaux publics Nomination (CP221128, art. 22)
- 20. Ressources humaines Inspecteur municipal à la Division permis et inspection du Service de l'urbanisme et de l'environnement Embauche (CP221128, art. 18)
- 21. Ressources humaines Électricien au Département entretien des immeubles du Service des travaux publics Embauche (CP221128, art. 19)
- 22. Ressources humaines Surintendant temporaire à la Division voirie et entretien des réseaux du Service des travaux publics Contrat de travail
- 23. Ressources humaines Chef de peloton temporaire au Service de sécurité incendie Contrat de travail (CP221128, art. 20)
- 24. Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail Programme de santé et de mieux-être des employés de la Ville de Saint-Hyacinthe Demande d'aide financière (CP221128, art. 25)

Sécurité incendie

25. MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les Services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains (04823-21069) – Autorisation de signature

Travaux publics

- 26. Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment situé au 1005, avenue Sainte-Marie 2022-132-TP Octroi de contrat
- 27. Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023 (AP-2023) Achat regroupé 2022-140-TP Mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 28. Entretien paysager 2022-064-TP Autorisation pour la prolongation du contrat Année optionnelle

Urbanisme et environnement

29. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP221128, art. 10, points 6.1, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 9.1)



 Zonage agricole – Lots P-2 256 705, P-2 257 128 et P-2 257 129 (Rang de la Pointe-du-Jour) – Demande d'alinéation à la CPTAQ (CP221128, art. 11, point 3.1)

Réglementation

- 31. Projet de règlement numéro 660-1 abrogeant le Règlement numéro 7 et modifiant le *Règlement numéro 660 sur l'utilisation de l'eau potable*
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 32. Projet de règlement numéro 668 modifiant le *Règlement numéro 485 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C.)* et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* pour l'exercice financier 2023
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 33. Projet de règlement numéro 669 modifiant les Règlements numéros 360, 610, 611 et 612 relativement aux divers modes de tarification
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 34. Projet de règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 35. Projet de règlement numéro 672 sur l'assainissement des eaux usées (CP221114, art. 11)
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 36. Projet de règlement numéro 674 modifiant le Règlement numéro 522 remplaçant le Règlement numéro 63 de la Ville de Saint-Hyacinthe et ses amendements et décrétant l'établissement de la caisse de retraite des employés de la Ville de Saint-Hyacinthe (CP221128, art. 24)
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 37. Projet de règlement numéro 675 modifiant le Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement



- 38. Projet de règlement numéro 676 modifiant le *Règlement numéro 662 concernant l'adoption du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale Volet 1A 2022-2024*
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 39. Projet de règlement numéro 677 modifiant le Règlement numéro 336 fixant la rémunération des élus municipaux
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
- 40. Adoption du Règlement numéro 659 modifiant le Règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et trottoirs durant la saison hivernale
- 41. Adoption du Règlement numéro 671 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert de la Ville de Saint-Hyacinthe
- 42. Adoption du Règlement numéro 673 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne de financement visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain
- 43. Adoption du Règlement numéro 1600-254 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) et deux autres règlements de circulation en ce qui a trait aux rues Bouthillier et Saint-Pierre Ouest ainsi qu'aux avenues Brabant, Crémazie et de la Marine
- 44. Adoption du Règlement numéro 70-20 modifiant le Règlement numéro 70 interdisant le virage à droite au feu rouge en ce qui a trait aux intersections Saint-Louis/Lemire, Saint-Louis/Saint-Pierre Est et Saint-Louis/Saint-Pierre Ouest
- 45. Adoption du Règlement numéro 350-132 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - de modifier la définition de « Terrain d'angle », afin d'y préciser qu'un tel terrain est situé à proximité d'une intersection formée par deux rues ou deux segments d'une même rue;
 - d'apporter des précisions pour l'application du règlement, notamment quant au délai de validité d'un permis de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine, d'un plongeoir et d'autres éléments de sécurité, ainsi qu'aux renseignements, plans requis et conditions particulières pour une telle demande de permis;
 - d'interdire l'érection de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain ou un lot de base, lorsque l'usage de ce bâtiment appartient aux groupes d'usages résidentiels;
 - de modifier les conditions à respecter lors d'une opération cadastrale à l'intérieur d'un lot de base d'un terrain en copropriété, relativement aux usages projetés;
 - d'ajuster la hauteur d'une clôture pour un terrain de tennis pour les usages résidentiels;
 - d'apporter des précisions quant à l'aménagement de zones tampons;
 - d'apporter une précision quant aux matériaux interdits comme revêtement extérieur des murs pour les serres situées sur une exploitation agricole en zone agricole permanente;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 9009-H-01 fasse désormais partie des zones d'utilisation résidentielle 9008-H-12 ainsi que 9010-H-12 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 9010-H-12 fasse désormais partie de la zone 9009-H-01;
- que le territoire actuellement inclus dans les zones d'utilisation résidentielle 4191-H-24 et 4198-H-16 fasse désormais partie de la zone 4201-H-24, qu'une partie de la zone d'utilisation commerciale 4231-C-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 et qu'une partie de la zone 4231-C-04 fasse désormais partie de la zone 4233-C-04;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 4201-H-24, afin d'y autoriser les groupes d'usages « Résidence VIII (3 logements jumelés) » et « Résidence IX (3 logements en rangée) », d'y retirer l'usage « Commerce I (Commerce associable à la résidence) », d'augmenter le nombre d'étages maximal de 3 à 8, de retirer la hauteur maximale présentement fixée à 13 mètres et d'abroger le nombre maximal de logements applicables au groupe d'usages « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) »;
- d'abroger les grilles de spécifications des zones d'utilisation résidentielles 4198-H-16 et 4191-H-24;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation commerciale 4233-C-04 en front du boulevard Casavant Est, pour le projet M – Phase 3, et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone;
- de modifier les grilles de spécifications des zones d'utilisation industrielle 3001-I-02, 3100-I-02 et 3101-I-02, afin d'autoriser l'entreposage de « Type D » dans la partie nord de la Cité de la biotechnologie;
- de modifier les grilles de spécifications des zones d'utilisation mixte 8054-M-09, 8055-M-09 et 8056-M-09, afin d'autoriser le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », permettant ainsi certains usages de vente au détail en front du boulevard Laurier Ouest;
- de modifier les grilles de spécifications des zones d'utilisation mixte 8052-M-09 et 8053-M-09, afin d'y retirer, tous les groupes d'usages résidentiels et d'y autoriser le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », permettant ainsi certains usages de vente au détail en front du boulevard Laurier Ouest;
- d'ajouter une annotation à la grille de spécifications de la zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24, pour le groupe d'usages « Résidence I (1 logement isolé) », afin d'y affecter les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent l'aménagement des aires de stationnement et l'interdiction de raccord des drains de toits plats;
- d'ajouter une note particulière à la grille de spécifications de la zone d'utilisation agricole 11013-A-21, visant à autoriser les usages du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » ayant déjà reçu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville; dans le district Douville, entre l'avenue des Golfeurs et la rue du Vert; dans le district Bois-Joli, au sud de l'Autoroute Jean-Lesage, à proximité de l'intersection formée par l'avenue des Grandes-Orgues et la rue Girouard Est; dans le district Bois-Joli, entre le boulevard Casavant Est, l'avenue des Grandes-Orgues et la rue Girouard Est; dans le district Saint-Sacrement, entre les boulevards Casavant Ouest de part et et et l'avenue José-Maria-Rosell; dans le district Douville, au nord du boulevard Laurier Ouest, entre l'avenue de l'Aéroport et le boulevard Casavant Ouest; dans le district Douville, de part et d'autre de l'intersection formée par l'avenue du Domaine et le boulevard Laurier Ouest; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée par la rue Charles-L'Heureux et l'avenue du Caddy; dans le



district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection formée par le 5^e Rang et l'avenue Guy)

Services juridiques

- 46. Lot 1 439 520 (1505-1595, rue Saint-Antoine) Place Frontenac Saint-Hyacinthe inc. Établissement d'une tolérance d'empiètement Autorisation de signature (CP211129, art. 17)
- 47. Lot P-1 966 404 (1310-1360, avenue St-Jacques) Investissements TLM inc. Régularisation d'un titre de propriété Autorisation de signature
- 48. Les constructions Robert Robin inc. Addenda numéro 1 à l'Entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement de l'avenue Roland-Salvail, phase 2 Autorisation de signature

Documents déposés

- 49. A) Adjudication de l'émission de billets de 1 350 000 \$ par le directeur du Service des finances et trésorier (en vertu de l'article 2 du Règlement numéro 513 concernant la délégation du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit en vertu de l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes);
 - B) Rapport de la greffière en vertu de l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, concernant le dépôt de la modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère du district 7 – Saint-Sacrement;
 - C) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
 - D) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
 - 9430-8582 Québec inc. (Café Bistro Van Houtte St-Hyacinthe), situé au 1695, rue des Cascades;
 - 9417-5650 Québec inc. (Cru d'abeille), situé au 2970, rue Turcot
- 50. Levée de la séance